



OTIF



Communiqué de presse Berne, le 01.05.2012

**Organisation intergouvernementale
pour les transports internationaux
ferroviaires**

La Géorgie, 48^e État membre de l'OTIF

Parce que la COTIF rime avec les termes *favoriser, améliorer et faciliter*

Berne * Tbilissi. La République de Géorgie est aujourd'hui juridiquement devenue État partie à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et État membre de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF).

L'Organisation a pour mission d'offrir des avantages substantiels aux États qui non seulement reconnaissent le potentiel du rail comme moyen de transport, mais entendent aussi l'exploiter de façon ciblée.

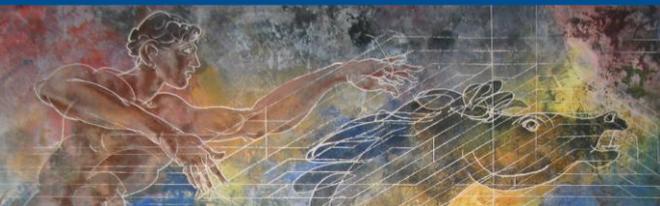
La mission que les 48 gouvernements des États membres et l'Union européenne ont donné à l'Organisation et qui est ancrée par le droit international public dans la COTIF cible de favoriser, améliorer et faciliter les transports internationaux ferroviaires.

Le point central est qu'il s'agit ici en premier lieu d'un droit supranational, neutre et applicable spécifiquement aux chemins de fer, comme il n'en existe pas d'autre dans le monde. L'ampleur de la sécurité juridique joue pour le secteur ferroviaire, les logisticiens et, tout compte fait, pour les mandataires d'acheminements également, un rôle central.

L'OTIF ne peut remplir sa mission que si elle agit au-delà de son rôle « d'administratrice » de la Convention. Et c'est ce qu'elle fait. S'adaptant aux évolutions économiques, géopolitiques, environnementales et technologiques, le Secrétariat à Berne élabore en permanence des propositions pour favoriser, améliorer et faciliter le transport de marchandises par le rail à l'échelle transcontinentale, voire dans certains cas pour le rendre simplement possible.



Pour que les transports internationaux ferroviaires puissent être effectués en toute sécurité, le Secrétariat révisé et complète en continu pour ses États membres non seulement des spécifications techniques pour le matériel roulant et l'infrastructure mais aussi des



prescriptions pour le champ d'action le plus propre à la COTIF : l'acheminement de marchandises dangereuses.

Il faut ici surtout souligner l'objectif de l'élimination des obstacles au franchissement des frontières, un objectif d'avenir, en particulier pour le développement du fret ferroviaire. Le transport « sans ruptures » attendu depuis des décennies ne peut être établi que si les moyens d'action pour le secteur ferroviaire sont mis en œuvre aussi rapidement que possible.

À cette fin, la Commission de facilitation de l'OTIF a, depuis novembre 2010, élaboré des propositions qui seront présentées à la 11^e Assemblée générale au mois de septembre de cette année.

Presque 130 ans après la construction de la ligne de chemin de fer caucasienne, une ligne des plus modernes de 826 km reliera à la fin de l'année l'Azerbaïdjan (Bakou) au réseau ferré turc (via Kars) via la Géorgie (Tbilissi). Apparaît ainsi une liaison vitale entre la mer Caspienne et la mer Égée, avec d'autres possibilités de transport ferroviaire en direction de la Fédération de Russie au nord et de l'Asie au sud-est, via l'Iran et le Pakistan.

L'ampleur des avantages d'une adhésion de la République de Géorgie ne se révélera toutefois totalement que lorsque le troisième État traversé par la ligne Bakou-Tbilissi-Kars deviendra État partie à la COTIF et les négociations pour l'adhésion de l'Azerbaïdjan en sont à un stade avancé.

Stefan Schimming, Secrétaire général de l'OTIF, n'a posé les premiers jalons d'une étroite coopération avec la région du Caucase et l'Organisation de coopération économique (ECO), dont le siège est à Téhéran et dont font partie la Turquie et l'Azerbaïdjan, qu'en 2009. ■

L'OTIF en bref

L'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) comprend actuellement 48 États membres (Europe, Proche/Moyen-Orient et Afrique du Nord).

Le droit uniforme créé par l'OTIF s'applique actuellement aux transports ferroviaires internationaux réalisés sur une infrastructure ferroviaire de 250 000 km et aux transports complémentaires effectués, en trafic de marchandises et voyageurs, sur plusieurs milliers de kilomètres, par voie maritime, voies de navigation intérieure et (en trafic intérieur) par la route. Le siège de l'Organisation est à Berne en Suisse.

Pour de plus amples informations :

cf. www.otif.org - [Informations générales](#)

Service de presse

Katja Bürkholz

Tél. : +41.31.359.10.30

Fax : +41.31.359.10.11

E-mail : Media@otif.org

Site web : www.otif.org - [NEWS](#)